

SAINT BAUDILLE DE LA TOUR
38118 St Baudille de la Tour

Conseil Municipal du 10 juillet 2017

Ouverture de la séance à 20 h 05

Appel nominatif des conseillers

Etaient présents :

Denis THOLLON - Christophe BEAUD - Lydie BERGER-BY - Martial BONNAVENT - Yvette DEPIERRE - Madeleine GENOT - Bernard LIONNET - Valérie MAYET - Jennifer MOLY - Laurent MURILLON - Laurent RHONE - Frédéric ROSTAING

Absent :

Julien MALLAND

Secrétaire de séance : Madeleine GENOT

1 - APPROBATION DU PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Approuvé à l'unanimité

2 - ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT :

Suite à la démission de Gilbert Poex, Monsieur le Maire propose de mettre en place un troisième adjoint.

Voté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats. Madame Moly Jennifer se propose. Il est donc procédé à l'élection à bulletin secret.

Election de Jennifer MOLY avec 11 voix pour et une abstention

3 - TAP

Avant les élections présidentielles, la commission des affaires scolaires avait travaillé sur une formule du TAP payante qui permettait de pérenniser ce service communal.

C'est pourquoi, en mai 2017 une délibération a été prise en ce sens.

Depuis l'élection de notre nouveau président de la République, il paraît clair que cette réforme va être profondément modifiée et une possibilité va être offerte aux communes de revenir sur l'organisation des activités périscolaires. Par conséquent, nous nous engageons vers une année scolaire de transition au cours de laquelle les parents et enseignants seront associés à une réflexion sur les rythmes scolaires. C'est la raison pour laquelle, la commission des affaires scolaires propose de ne rien changer à l'organisation et à la gratuité du TAP pour l'année scolaire 2017/2018.

Vote : 11 pour et 1 abstention

4 - FERME DES DAMES

4.1 - Mise en place d'arrhes :

La commission Ferme des dames propose de mettre en place un montant de 30% d'arrhes pour toute réservation. Ceci permettra de sécuriser la gestion des réservations.

Il est à noter que les arrhes sont acquises au bailleur

4.2 - Cautions :

Il est proposé de mettre en place une caution pour les utilisateurs du site. Ce chèque sera remis par le loueur le jour de la location et restitué après vérification et état des lieux.

Montant :

Location du site complet 3000€

Location de salles : 1500€
Location de gîte : 500€

Convention d'installation de chapiteau :

Afin de garantir le démontage des chapiteaux et la remise en état du site, il est proposé de mettre en place une caution de 3000€. Une convention sera rédigée afin d'expliquer les obligations à respecter par ces prestataires.

Voté à l'unanimité

5 – DECISIONS MODIFICATIVES

DM1 : Dédommagement famille Moitier

Moins 500€ au compte 022

Plus 500€ au compte 678

DM2 : Emprunts (erreur d'imputation)

Moins 22000€ au compte 1641 chapitre 40

Plus 22000€ au compte 1641 chapitre 16

DM3 : Honoraires d'architecte

Moins 37200€ au compte 2313 opération voirie

Plus 37200€ au compte 2313 opération Ferme des Dames

DM4 : Reliquat cimetière

Moins 1922€ au compte 2313 opération voirie

Plus 1922€ au compte 21316 opération bâtiment

DM5 : Achat tracteur

Moins 17400€ au compte 2313 opération voirie

Plus 17400€ au compte 2182 opération matériel

Voté à l'unanimité

6 – REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA CLECT DE LA CCBD

M. le maire expose qu'avec la fusion, il faut mettre en place une nouvelle commission CLECT. Il est proposé de conserver les deux représentants à la Clect de l'ancienne Communauté de Communes, à savoir Martial Bonnavent en tant que titulaire et Denis Thollon comme suppléant.

Voté à l'unanimité

7 – MEMBRES DES COMMISSIONS :

Afin que les habitants de la commune sachent à qui s'adresser pour les divers problèmes qu'ils pourraient rencontrer, M. le maire expose les commissions existantes et leurs représentants

Affaires sociales (CCAS) : Depierre Yvette, Beaud Christophe, Thollon Denis

Fleurissement : Depierre Yvette/Beaud Christophe

Travaux, bâtiment, appel d'offre : Bonnavent Martial, Malland Julien, Rostaing Frédéric, Lionnet Bernard, Thollon Denis

Affaires scolaires : Genot Madeleine, Mayet Valérie, Moly Jennifer

Urbanisme : Berger-By Lydie, Rostaing Frédéric, Thollon Denis, Bonnavent Martial

Fêtes et cérémonies : Depierre Yvette, Beaud Christophe, Thollon Denis, Genot Madeleine

Associations : Moly Jennifer, Dépierre Yvette, Beaud Christophe, Laurent Rhone

Ferme des Dames : Laurent Murillon, Christophe Beaud, Denis Thollon

ENS Luve : Laurent Murillon, Julien Malland, Bernard Lionnet, Rostaing Frédéric

Voirie : Malland Julien, Lionnet Bernard, Bonnavent Martial, Thollon Denis

Coupe affouagère : Lionnet Bernard, Thollon Denis

Représentants de la commune aux différents organismes intercommunaux :

CCBD : Thollon Denis, Genot Madeleine

SIEPC : Lionnet Bernard, Bonnavent Martial, Rhône Laurent

SEDI : Bonnavent Martial, Thollon Denis

Centrale nucléaire : Genot Madeleine, Christophe Beaud

SIRP : Mayet Valérie, Moly Jennifer, Rhône Laurent

Gymnase : Laurent Murillon, Depierre Yvette

SYMBORD : Thollon Denis, Rostaing Frédéric,

SMND : Rostaing Frédéric, Berger-By Lydie

8 - QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le tracteur tondeuse a été changé car son moteur a cassé. Compte-tenu de l'urgence, l'achat a été fait après consultation de plusieurs entreprises. Dans ce type de matériel, il existe trois gammes : particulier, médium et professionnel. Compte-tenu de l'utilisation, notre choix s'est porté vers une gamme médium.

Dubois :

Cub Cadet XT2QS117 : 3500€ TTC

Jean Bouvier :

Husqvarna TS346 : 4500 € TTC

Proculture :

John Deere X165 : 4200€ TTC

Husqvarna TS346 : 4200 € TTC

Les prix s'entendent livrés. Nous avons privilégié le choix d'une marque afin de garantir l'approvisionnement en pièces détachées sur le long terme et la qualité de l'engin. Le choix s'est porté sur le John Deere X165.

Questions des habitants :

1 - Il nous est fait remarquer que les 2 démissions (Patricia Enay et Gilbert Poex) n'ont pas fait l'objet d'une information générales. M. le maire indique que lorsqu'une démission est transmise en préfecture, la municipalité doit attendre que celle-ci soit acceptée par le préfet avant de la rendre publique. C'est pourquoi, il y a un délai entre la date d'envoi du courrier et l'information aux habitants.

2 - Il est demandé que soit organisée une seconde tournée du SMND pour l'enlèvement des ordures ménagères, notamment en ces temps de canicule. M. le maire répond qu'une seconde

tournée ne peut pas être ponctuelle et génère un coût supplémentaire, néanmoins la question sera posée au SMND.

3 - PLU/PLUI : M. le maire expose que l'Etat va imposer tout doucement la mise en place des PLUI. Pour l'instant une minorité de blocage des communes membres de la CCBD empêche cette mise en place.

4 - Une remarque est faite concernant les chiens errants et déjections canines, la situation devient infernale au village. M. le maire explique qu'un courrier a été adressé aux habitants du centre bourg, que mention sera faite dans les petites infos communales et que si la situation perdure des sanctions seront prises.

5 - Il nous est fait remarquer qu'il serait bien qu'un petit cadeau soit fait aux enfants qui entrent en 6^{ème} et remis lors d'une petite cérémonie. La commission Fêtes et Cérémonies va examiner la question.

6 - Il nous est demandé qu'une petite info spécifique aux travaux de la Ferme des Dames soit réalisée afin d'informer les habitants sur le descriptif du projet. La commission Travaux va réfléchir à cette question.

7 - On nous fait remarquer que, cette année, le feu d'artifice était trop court. Beaucoup de personnes présentes l'ont constaté, c'est pourquoi les forains ont sollicité Monsieur le Maire afin de trouver une solution d'amélioration pour les années à venir. Ceux-ci sont prêts à s'associer financièrement au club des jeunes et à la municipalité. La commission « associations » va engager une réflexion sur le sujet.

8 - Curage des fossés : certains fossés sont mal entretenus, leur efficacité est donc moindre. M. le maire va effectuer une demande auprès des services du Département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.